

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 5456

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 2367 de M. Echaniz

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« liens »,

insérer les mots :

« pérennes et réguliers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement rédactionnel. Les liens doivent être réguliers pour que la sensibilisation aux métiers agricoles soit efficace. Pour attirer les jeunes, il est essentiel que ces contacts soient suffisamment fréquents.